COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX MARS DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT Le 10 mars

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,
Ont siégé: Mesdames Eliane BERTIN, Monia FAYOLLE,
Stéfania FLORY, Sylvie JERDON, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie
MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER,
Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Gérard
CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP,
Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs: Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Claudine ROCHE, Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à Emilie SOLLIER, Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Sylvic JERDON,

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCATION EN DATE: 03 mars 2017 DATE D'AFFICHAGE: 15/03/2017

OBJET : avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation ------N°2017/36

Monsieur le Maire rappelle au Conseit Municipal que le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure formalisée d'appet d'offres ouvert et est décomposé en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Par délibération n° 2016/076 du 7 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'affermir la tranche conditionnelle 3 dudit marché.

Cependant, les études correspondantes nécessitent une mise à jour préalable de l'Avant-Projet (AVP) afin de tenir compte :

- des évolutions des limites des différentes tranches opérationnelles.
- des modifications liées au phasage d'enchaînement des tranches,
- des changements de gestion des accès,
- des évolutions de gestion des eaux pluviales.

Cette mission complémentaire de mise à jour de l'AVP de l'opération représente un montant supplémentaire d'honoraires de 5 975.00 euros HT et nécessite d'être validée par voie d'avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBÈRE PAR :

22	VOIX	POUR
1	VOIX	CONTRE
6	VOIX	ABSTENTION

2017-55

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-4, L2121-29 et L2122-21.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012/60 du 6 septembre 2012 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de l'espace public du secteur halle – mairie – centre d'animation au groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2013/22 du 8 février 2013 relative à la validation de la phase Avant-Projet de ladite opération,

Vu la délibération n° 2013/65 du 15 novembre 2013 relative l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de ladite opération,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/076 du 7 décembre 2016 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 3 du marché de maîtrise d'œuvre de ladite opération,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/077 du 7 décembre 2016 portant actualisation de l'APCP de l'opération,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 février 2017 sur le projet d'avenant n° 2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public du secteur halle mairie centre d'animation, dont le groupement JNC AGENCE SUD / BC INGENIERIE est titulaire, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en application, qui porte le montant global du marché à 142 129.08 euros HT.
- PRECISE que la somme correspondante est inscrite au budget 2017 sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREATEU-LA-VARENNE

(Rhon